

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 +4 procurations

OBJET :

Point n° 2b

**Adhésion à
l'association des Sites
Historiques Grimaldi de
Monaco**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 octobre 2025 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. BELHADRI

Etait absente, non excusée :

Mme MURA

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de la Ville de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des Sites Historiques de Monaco, aux niveaux historique, culturel et touristique.

Les statuts de l'association précisent qu'est considéré comme un site historique Grimaldi de Monaco, tout lieu qui, ayant une histoire partagée avec celle des Princes de Monaco, témoigne des liens étroits qui unissent la France et la Principauté.

Aussi, au vu des liens historiques qui lient la Ville de Thann et la Principauté de Monaco, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

Le montant de la cotisation annuelle est de 300 euros.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, à savoir l'adhésion à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'adhésion de la Ville de Thann à l'association des Sites Historiques Grimaldi de Monaco,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle de 300 euros.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance